

Elaboration d'un Contrat Eau & Climat sur le périmètre du SAGE Cèze et petits affluents du Rhône

Nombre de membres

47

COMMISSION LOCALE DE L'EAU Cèze & petits affluents du Rhône

Nombre de présents

28

Séance du 13 février 2026

Pouvoirs :

7

Nombre d'absents

19

Quorum

25

L'an deux mille vingt-six, le treize février à 10h, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Cèze et petits affluents du Rhône dûment convoquée le 29 janvier 2026 s'est réunie sous la présidence de M. TRICHOT Benoît, Président de CLE.

Etaient présents

- Mme BATLLE (DREAL Occitanie)
- Mme GARNIER (Office de tourisme Provence Occitane)
- Mme GELY (DDT 48)
- Mme KUNG (Agissons pour le Climat, Alternatives Citoyennes Gard rhodanien)
- Mme PASCAL (Syndicat mixte des hautes vallées cévenoles)
- Mme RIEU FROMENTIN (Conseil départemental de l'Ardèche & PNR des Monts d'Ardèche)
- M. AUDU (ASA d'irrigation de la région de St Jean de Maruéjols)
- M. BALMELLE (Communauté de Communes Pays des Vans en Cévennes)
- M. BOYER (CLE des Gardons)
- M. CARTAILLER (Syndicat mixte des Gorges du Gardon)
- M. COULET (Fédération associations Cévenoles Environnement Nature)
- M. DEHOUX (Transition Energétique & Environnementale en Cèze Cévennes)
- M. DELVALLEE (Office Français de la Biodiversité)
- M. MANCHE (Parc National des Cévennes)
- M. PIALET (Consommation Logement Cadre de Vie)
- M. PIZON (France nature environnement Occitanie)
- M. RAVEL (Fédération pêche et protection des milieux aquatiques du Gard)
- M. REYDON (Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère)
- M. RIEU (Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien, SCoT)
- M. RIVIERE (Agence de l'Eau RMC)
- M. ROBERT (Syndicat mixte du Pays de l'Ardèche méridionale)
- M. SCORSONE (Conseil départemental du Gard)
- M. SERRE (Communauté de Communes du Pays d'Uzès)
- M. TELLIER (DDTM30)

- M. TRICHOT (Syndicat ABCèze)
- M. VARIN D'AINVELLE (Communauté d'agglomération Alès)
- M. VIGOUROUX (Communauté de Communes de Cèze Cévennes)

Pouvoirs

- M. AIGOIN (Conseil départemental de la Lozère) à M. REYDON
- M. BONNETAIN (CLE de l'Ardèche) à M. BALMELLE
- M. DE LA RUE DU CAN (Communauté de Communes du Mont Lozère) à M. REYDON
- M. ITIER (Communauté de Communes de Cèze Cévennes) à M. VIGOUROUX
- M. JOUVE (Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien) à M. TRICHOT
- M. PORTAL (Chambre d'Agriculture du Gard) à M. AUDU
- M. RIGOLE (Fédération de l'Hôtellerie de plein air d'Occitanie) à Mme GARNIER

Absents :

- Mme MASSEBEUF (Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes)
- M. AIGOIN (Conseil départemental de la Lozère)
- M. ALZAS (Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche)
- M. BONNETAIN (CLE de l'Ardèche)
- M. BRUNEL (La Coopération agricole Occitanie)
- M. CARROT (DDT 07)
- M. DE LA RUE DU CAN (Communauté de Communes du Mont Lozère)
- M. DUBOIS (Agence Régionale de Santé)
- M. DUCROS (Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien)
- M. GONNET (Chambre d'Agriculture de l'Ardèche)
- M. HILLAIRE (Syndicat mixte du Pays des Cévennes)
- M. ITIER (Communauté de Communes de Cèze Cévennes)
- M. JOUVE (Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien)
- M. LEMBOULAS (Association « renouveau de la Pomme – 100 % Cévennes »)
- M. PORTAL (Chambre d'Agriculture du Gard)
- M. RIGOLE (Fédération de l'Hôtellerie de plein air d'Occitanie)
- M. TREMOULET (Syndicat mixte du PETR Uzège-Pont du Gard)
- M. VERDIER (Conseil régional d'Occitanie)
- Chambre de commerce et d'industrie du Gard

Secrétaire de séance : M. VIGOUROUX

VU le Code de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral n 30-2025-02-20-00001 portant création de la Commission Locale de l'Eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du « bassin de la Cèze et des petits affluents du Rhône » ;

VU le règlement intérieur de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Cèze et petits affluents du Rhône adopté par délibération CLE n°2025-05 ;

À quorum de la CLE étant atteint, il est procédé à la validation de l'élaboration d'un Contrat Eau & Climat sur le périmètre du SAGE Cèze et petits affluents du Rhône, dans les formes réglementaires.

Suite à la présentation du bilan & évaluation du contrat de rivière Cèze à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du 11 décembre 2025, la décision des suites à y donner a été débattue en séance du 13 février 2026.

A cette fin, un nouvel outil de contractualisation proposé par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse a été présenté : le Contrat Eau & Climat.

Ce programme d'actions opérationnelles et pluridisciplinaires permet :

- De contribuer au bon état des eaux et des milieux aquatiques,
- D'adapter le territoire au changement climatique,
- De sécuriser un plan de financement auprès de l'Agence de l'Eau et d'accéder à des aides spécifiques.

Après avoir pris connaissance de cet outil, M. TRICHOT, en qualité de Président de CLE, soumet les points suivants à l'approbation des membres de la CLE :

1. Lancement d'un Contrat Eau & Climat sur le périmètre du SAGE Cèze et petits affluents du Rhône sur la période 2027-2030,
2. Portage du contrat par le Syndicat ABCEZE, qui sera chargé de rédiger la lettre d'intention,
3. Gouvernance du contrat assurée par la Commission Locale de l'Eau,
4. Validation des thématiques à traiter par le contrat : préservation de la ressource en eau, amélioration de la qualité de l'eau et préservation des milieux aquatiques.

Nombre de suffrages exprimés : 35

Pour : 35

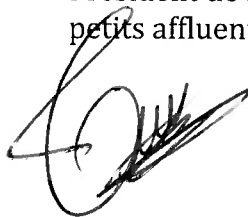
Contre : 0

L'engagement d'un Contrat Eau & Climat sur le périmètre du SAGE Cèze et petits affluents du Rhône sur la période 2027-2030, porté par le Syndicat ABCEZE et piloté par la CLE pour traiter de la préservation de la ressource en eau, de l'amélioration de la qualité de l'eau et de la préservation des milieux aquatiques, est validé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Cette décision sera transmise au Syndicat ABCèze pour débat au sein de son comité syndical.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
M. TRICHOT Benoît
Président de la CLE du SAGE Cèze et
petits affluents du Rhône



Certifié exécutoire compte tenu de

La transmission en préfecture le :/...../.....

La publication le :/...../.....

A Saint Ambroix le

24 FEV. 2026